

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 26 février à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 19 février 2015

Présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre (pouvoir de Gérard PONS), GANE Isabelle, GERY Claude, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (pouvoir de Patricia LOURADOUR), POURCHET Pierre, RAYNAUD Delphine, ROGER Edouard, SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis.

Excusés : GARDELLE Bruno, LOURADOUR Patricia, PONS Gérard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique.

Présents 30 / Votants 32

N°11-2015 : Aménagement de la maison « Chez Giraud » à Cheissoux - avenant

Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que dans le cadre des travaux d'aménagement de la maison « Chez Giraud » à Cheissoux, il convient de passer l'avenant désigné ci-après :

Lot n°10 : Plomberie - sanitaires – attribué à l'entreprise ADI

Montant initial : 13 523,27 € HT

Avenant n°2 d'un montant de 447,99 € HT

Nouveau montant du marché : 13 971,26 € HT

Objet de l'avenant : Remplacement d'un bac de douche 90x90 par un bac 80x100 et pose d'une paroi fixe afin d'obtenir les distances de sécurité eau/électricité.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer l'avenant désigné ci-dessus, ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

Pour copie conforme :
Le 27 février 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE